Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de BRUSVILY

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200216-20260224-DEL202603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.
Date de convocation : 05/02/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11 Pouvoir : 03 Exprimés : 14
Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Michel MARIE, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Claudine DELACOURT, Claude ROBERT, Colette PELOU, Yves BOULAU, Suzanne PERINA, Sandrine DUPAS
Absents excusés : André BARDOU (procuration à Michel MARIE), Anne DEBEIX (procuration à Sandrine DUPAS), Patrick BOGUENET (procuration à Jacqueline LEYZOUR)
Absent : Karl PIRON
Secrétaire de séance : Suzanne PERINA

N° 2026-03
Reconduction de l'opération « Argent de poche » pour l'année 2026

Franck BRIEUC propose de reconduire l'opération « Argent de poche » pour l'année 2026.

Modalités :
. chaque mission a une durée d'une demi-journée (3 h 30 dont 30 minutes de pause)
. l'indemnisation est fixée à 15.00 € par mission
. l'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus
. un contrat est signé entre le jeune et la collectivité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve la reconduction du dispositif « argent de poche » sur la commune pour l'année 2026 sur la base de 30 missions selon les modalités présentées,
Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dispositif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Marie-Claire DOUENAT

Le secrétaire de séance,
Suzanne PERINA